

au point de vue de l'économie et de l'entretien ; quant à la fabrication du beurre on pourrait avantageusement y faire quelques améliorations.

Le troupeau de bêtes à cornes comprend quarante vaches, race pur ayrshire et croisées, outre douze veaux de l'année qui sont entretenus dans les conditions les plus désirables, si l'on en juge par le résultat suivant obtenu pendant le cours d'une année, de février 1884 à février 1885 :

Sur les quarante vaches deux n'ont pas vêlé ; deux ont vêlé en octobre dernier ; quatre taures de trois ans à leur premier vêlage, et cinq de quatre ans à leur deuxième vêlage.

Voici ce qui a été obtenu en lait et en beurre :

Beurre .....	4,830 livres.
Lait chaud 1,104 gallons, soit au moins l'équivalent en beurre.....	280 livres.
	5,110 livres,

par environ trente-sept vaches, ou 138½ livres par vache pour l'année.

De plus, 1,200 gallons de lait écrémé à demi.

Douze veaux ont été élevés et allaités. A part cela \$174 ont été réalisés par la vente des veaux.

Depuis la première semaine de novembre, les vaches ont reçu chacune, tous les jours, un repas de plantes racines, et la provision en cave devra suffire jusqu'au milieu du mois d'avril. Outre que les vaches se trouvent bien de cette alimentation variée, les déjections de ces mêmes animaux sont plus variées dans leur composition et contribuent par conséquent à la qualité des fumiers. Ils rendent en raison de ce qu'ils mangent. Plus les vives sont variés, plus il entre d'aliments divers dans le corps des animaux, plus ils en constituent sous forme d'engrais, et l'on ne doit pas ignorer que la richesse d'un fumier dépend de la diversité des substances, en même temps que de leur valeur alimentaire. A ce point de vue, la culture des plantes racines a donc son utilité.

La porcherie contient actuellement trente porcs de l'année ou sur-année, des races Berkshire et Suffolk.

Comme nous le disions l'automne dernier, le rendement en blé, sur la ferme du Collège, a été très satisfaisant, et à l'appui nous dirons que dans un peu moins de six arpents, sur labour d'automne, il a été récolté, de la semence d'environ neuf minots, cent soixante et cinq minots d'un très beau blé.

*Sous-ministre de l'Agriculture à Ottawa.*—Nous lisons dans *La Presse* : "Le bruit circule depuis quelque temps que le sous-ministre de l'Agriculture, M. J. C. Taché, doit prendre sa retraite pour raisons de santé, et la députation française à la Chambre des Communes et au Sénat voudrait assurer cette succession à l'un de nos compatriotes. Dans ce but un bon nombre de membres des Communes ont présenté à Sir John Macdonald une requête où ils exposent tous les titres de notre ami M. P. B. Benoit à ce poste et ils demandent qu'il y soit nommé.

"Nous ne pouvons qu'appuyer cette démarche. M. Benoit, le sympathique député de Chamb'y, n'est pas seulement un cultivateur pratique, mais il a étudié longtemps toutes les questions qui se rattachent au progrès de l'agriculture, et il s'est fait une compétence telle qu'aujourd'hui il est reconnu comme un agronome distingué. Homme instruit du reste, rompu aux affaires, aimant le travail au bureau tout autant que celui des champs, affable et obligeant, ayant pour amis tous ceux qui ont l'avantage de le connaître, M. Benoit, dans cette nouvelle position, serait appelé à rendre des services éminents au pays."

**RECETTES**

*Eau sédative pour la migraine.*

Faites fondre huit onces de sel de cuisine dans une pinte d'eau. Ajoutez y un tiers d'once d'alcool camphré et deux onces d'alcali volatil (ammoniaque liquide) ; et renfermez ce mélange dans une bouteille bien bouchée et agitez-le chaque fois que vous vous en servirez.

Lorsqu'on est atteint par la migraine, on imbibé une compresse de cette composition et on l'applique sur le front, en veillant à ce qu'elle n'entre pas dans les yeux. Il est rare que ce remède ne dissipe pas la migraine. Cette eau dont l'usage est à l'extérieur, peut servir en mainte occasion. On l'appliquera avec avantage sur les contusions.

*Ecorchure de la peau.*

Nous supposons qu'il s'agit seulement de l'épiderme enlevé ; cet accident est fort peu grave, mais il faut mettre le derme ou la peau proprement dite, à l'abri des influences de l'air ; pour cela rien n'est préférable à un linge enduit d'une très légère couche de céral simple (mélange de cire et d'huile).

**A VENDRE**

Une terre de 4 x 40 arpents, au premier rang de Ste Flavie, près de l'Eglise, de l'école, et d'un moulin à farine,—avec bâtisses en bon ordre et assurées. Pas de rente aux Seigneurs.

AUSSI :

Une terre de 4 x 40 arpents, au premier rang de Ste Flavie, à environ 2 milles de l'Eglise,—avec bâtisses. Aussi, à vendre plusieurs bêtes à corne.

Le tout à de bonnes conditions.—Possession au 1er mai 1885.

S'adresser à

L. DIONNE, Avocat,  
à Rimouski ou à Ste Flavie.

26 février 1885.

**IMMENSE AVANTAGE !!!**

On offre une terre logée d'une bonne maison, dont 25 à 30 arpents sont en état de culture, à être cultivée pendant 4 ans au profit exclusif du colon, avec en outre l'avantage d'avoir 20 autres arpents à défricher au prix ordinaire de l'endroit, dont la moitié payable en argent et l'autre moitié par la jouissance des produits de ces 20 arpents pendant les dites 4 années.—A l'expiration des dites 4 années le propriétaire s'oblige de vendre 50 acres de la dite terre à ce colon, de préférence à tout autre avec dix ans de délai.

S'adresser sur les lieux à

CHS JUNEAU,  
St Félicien, Lac St Jean.  
ou à J. ANCTIL, N. P.,

Ste Anne de la Pocatière, comté de Kamouraska.  
19 février 1885.

**A VENDRE**

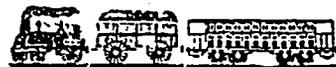
Une société d'agriculture, ou un particulier, qui voudraient acheter un magnifique étalon de sept ans, pourront s'adresser au soussigné. Ce cheval mesure cinq pieds deux pouces ; poil entièrement noir. Ce cheval fait un mille en trois minutes. Comme reproducteur, il a donné complète satisfaction.

Le soussigné a obtenu, pour ce cheval, plusieurs prix aux expositions agricoles des comtés de Kamouraska et de l'Islet.

S'adresser à

FRANÇOIS GENDRON,  
Ste Anne de la Pocatière, P. Q.

12 février 1885.



**CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL**

1884--Arrangement pour la saison d'hiver--1885

Le et après lundi, 1er décembre, les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis.....	12.32 A. M.
Pour Lévis.....	9.46 A. M.
Pour St Jean et Halifax..	10.38 A. M.
Pour la Rivière-du-Loup..	3.27 P. M.
Pour Lévis.....	4.09 P. M.
Pour la Rivière-du-Loup..	9.52 P. M.

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer,  
Moncton, N. Bk., 23 novembre 1884.